

Mardi 19 septembre 2017 à 18h30

PRESENTS : Mesdames BATENS, BAXTER, REVEL, TAVERA.

Messieurs GARREC, BOTTANI, GALZY, PALAY, PERRIER.

ABSENTS ayant donné procuration : Annick DELPLACE à Benoit GARREC, Nadine DUJON à Bernard PERRIER et Maurice BARDOC à Mireille TAVERA.

ABSENTS excusés : Mesdames MOLLIS, BEURNE et Monsieur FAUCHER.

Secrétaire de séance : Etienne BAXTER

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance : Etienne Baxter

Décision Modificative n°2 budget commune :

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications de crédits suivantes sur le budget 2017 de la commune :

Section de fonctionnement				
Chap	Art	Libellé art	Dépenses	Recettes
022	022	Dépenses imprévues	- 7 557,40 €	
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 990,00 €	
65	6531	Indemnités	- 4 550,00 €	
012	6413	Personnel non titulaire	5 800,00 €	
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 317,40 €	
			- €	- €

Section d'investissement				
Chap	Art	Libellé art	Dépenses	Recettes
020	020	Dépenses imprévues	- 5 640,00 €	
16	1641	Emprunts en euros	5 640,00 €	
			- €	- €

Vote : Unanimité - Mr PERRIER et Madame TAVERA (présents), Mme DUJON et Mr BARDOC (représentés par ces derniers) ne souhaitent pas prendre part au vote.

Décision Modificative n°1 Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications de crédits suivantes sur le budget 2017 eau et assainissement :

Section d'investissement				
Chap	Art	Libellé art	Dépenses	Recettes
020	020	Dépenses imprévues	- 1 000,00 €	
20	2031	Frais d'études	1 000,00 €	
			- €	- €

Vote : Unanimité

Lotissement Campchestève - Budget Primitif pour ouverture de crédits

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'à la demande du trésorier, il convient d'amender le budget primitif du lotissement Campchestève pour l'exercice 2017, afin de pouvoir le clôturer et reverser l'excédent sur le budget principal.

Section de Fonctionnement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	342 858.20 €		342 858.20 €
Recettes		342 858.20 €	342 858.20 €

Vote : Unanimité

Tarif Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2017-2018 : colliassois – extérieurs conventionnés

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs, pour l'Accueil de Loisir Sans Hébergement de la commune pour les enfants colliassois, à compter de ce jour, à hauteur de :

Quotients familliaux	Inscriptions à la demi-Journée			Inscriptions à la Journée (repas compris)		
	1°enf	2°enf	Enf sup	1°enf	2°enf	Enf sup
Quotient compris entre 0 et 650	3 €	2,50 €	2 €	11€	9€	8€
Quotient compris entre 650 et 1000	4 €	3,50 €	3 €	12€	10€	9€
Quotient supérieur à 1000	5 €	4,50 €	4 €	13€	11€	10€

Vote : 4 contre (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier) et 1 abstention (Mme BATENS)

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs, pour l'Accueil de Loisir Sans Hébergement de la commune pour les familles extérieures à la commune de Collias, à compter de ce jour, à hauteur de :

Quotients familliaux	Demi-Journée Sans repas			Inscriptions à la Journée (repas compris)		
	1°enf	2°enf	Enf sup	1°enf	2°enf	Enf sup
Quotient compris entre 0 et 650	6 €	5 €	4 €	22€	18€	16€
Quotient compris entre 650 et 1000	8 €	7 €	6 €	24€	20€	18€
Quotient supérieur à 1000	10 €	9 €	8€	26€	22€	20€

Vote : 4 contre (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier) et 1 abstention (Mme BATENS)

Extension Station d'Épuration – Création Poste

Un projet communal prévoit la création d'une nouvelle STEP à Collias. Cet aménagement nécessite une alimentation de 72 KVA en électricité.

La parcelle devant accueillir la STEP se situe à plus de 850 mètres des dernières habitations au Nord de la Commune. Sa localisation nécessite une extension en HTAS avec la création d'un nouveau poste de transformation propre à ce projet.

Monsieur le Maire, propose de :

- Approuver** le projet dont le montant s'élève à 138 505,77 € HT soit 166 206,92 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- Demander** les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
- S'engager** à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 13 850,00 €.
- Autoriser** Monsieur le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- Verser** sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
- Prendre note** qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la commune s'engage** à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 1 849,40 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
- Demander** au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Vote : Unanimité.

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de création d'un forage

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental du Gard a été sollicité pour une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de création d'un forage.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'Acte d'Engagement de soutien d'ingénierie publique apportée par le Conseil Départemental du Gard d'un taux de rémunération de 4.3 %. Le coût d'objectif sera déterminé une fois l'emplacement du forage défini et suite aux préconisations de l'hydrogéologue agréé et des services de l'état.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir ce maître d'œuvre et de l'autoriser à signer cet Acte d'Engagement.

Vote : Unanimité.

Convention occupation Domaine Public entre Languedoc-Roussillon Haut-Débit et la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Collias est le siège d'une armoire NRAZO. L'implantation de ces armoires a nécessité la signature d'une convention d'occupation du domaine public entre LRHD (Languedoc-Roussillon Haut Débit), société chargée du déploiement et de l'exploitation du réseau et la commune de Collias.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public entre LRHD et la commune de Collias.

Vote : Unanimité

Clôture des régies Garderie et Cantine et périscolaire (remplacées par la Régie ENFANCE)

Au vu de la création de la régie « Enfance » qui permet une dématérialisation du paiement et des inscriptions, les 3 régies « Cantine », « Garderie » et « Centre de loisirs » sont supprimées.

Suppression Régie de recettes : Garderie

Vote : Unanimité.

Suppression Régie de recettes : Cantine

Vote : Unanimité.

Suppression Régie de recettes : Centre de loisirs

Vote : Unanimité.

Autorisation au recours du Contrat à Durée Déterminée

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recourir à l'emploi en CDD pour satisfaire les besoins du service (remplacement d'un agent absent ou accroissement temporaire d'activité), sous réserve d'avoir les crédits suffisants au budget.

Vote : 4 abstentions (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier)

Remboursement frais de téléphone

Monsieur le Maire expose que certains agents et agents paient directement leur forfait de téléphone mobile, alors que ce téléphone est entièrement dédié à des fins professionnelles.

En ce sens, étant donné qu'il s'agit de frais liés à l'exécution des missions du personnel communal, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à rembourser aux agents ou élus les frais de téléphone qu'ils règlent directement mais qui servent aux mobiles « mairie » à hauteur de la facture.

Vote : 4 abstentions (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier)

Règlement intérieur hygiène et sécurité

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur hygiène et sécurité pour la commune de Collias.

Vote : Unanimité.

HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) cantine

Monsieur le Maire expose qu'il est important d'identifier tout aspect déterminant pour la sécurité alimentaire et de veiller à ce que des procédures écrites de sécurité appropriées soient établies, mises en œuvre, respectées et mises à jour en se fondant sur les principes utilisés pour développer le système dit H.A.C.C.P.* (analyse des risques*, Points Critiques pour leur Maîtrise).

Vote : Unanimité.

Cimetière : redevance dépositaire et reprise terres communes

Redevance dépositaire

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de la redevance pour le dépôt d'un cercueil dans le dépositaire du cimetière. Il propose de fixer cette redevance à 100 euros (cent euros) par trimestre. Tout trimestre sera dû.

Vote : Unanimité.

Reprise terres communes

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de reprendre toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration. On en dénombre six à ce jour.

Vote : reporté au prochain conseil après vérification de la reprise d'une des sépultures.

Don à la commune – Les Amis de Rozen

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des Amis de Félix Rozen, souhaite faire un don d'un montant de 250 € afin de participer à l'achat du banc public avenue du Pont.

Une plaque fabriquée par l'association, sera apposée sur le banc en souvenir du peintre ayant résidé et travaillé à Collias.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal :

- D'accepter, sans contrepartie, ce don d'un montant de 250 €
- D'autoriser Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités à ce sujet.

Vote : 4 contre (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier)

Convention avec l'ANTAI

Monsieur le Maire rappelle que la réforme de dépenalisation du stationnement payant sur voirie entrera en vigueur au 1er janvier 2018.

Concrètement, l'automobiliste qui n'aura pas payé la totalité de la durée de son stationnement ne s'exposera plus à l'amende pénale de première classe (17 euros) perçue par le Trésor public, mais à une redevance de stationnement majorée basée sur le temps réel : le forfait de post-stationnement (FPS). Chaque commune sera libre de fixer le tarif du FPS selon ses propres spécificités, et son montant sera intégralement perçu dans les caisses de la commune.

Les collectivités territoriales qui souhaitent mettre en œuvre cette réforme doivent signer une convention avec l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions).

Vote : Unanimité.

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 10 mai 2016, la commune a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Dans le cadre des études doit être élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) :

Monsieur le Maire rappelle les orientations générales du P.A.D.D. :

Orientations générales des politiques d'urbanisme d'aménagement et d'équipement

Le projet développera une urbanisation qui s'inscrira dans le fonctionnement du territoire et respectera les fondements de l'organisation historique de Collias, ses composantes bâties, agricoles et naturelles, ses spécificités et ses sensibilités. Il valorisera le site magistral des Gorges et garantira la cohérence entre le projet urbain et la capacité des réseaux et des équipements publics. Il tiendra compte aussi des risques naturels qui pèsent sur une partie du territoire communal, dans un souci de développement durable et de protection des personnes et des biens.

Le projet intégrera la spécificité d'une urbanisation clivée entre :

- la rive gauche du Gardon et la rive droite de l'Alzon, sur lesquelles se sont développés le village historique, bien équipé, qui concentre les services et la plus grande partie de l'urbanisation récente. Elles offrent les meilleures opportunités pour une urbanisation nouvelle intégrée,
- la rive droite du Gardon et la rive gauche de l'Alzon, où l'espace bâti diffus, coupé fonctionnellement du village et immergé dans un espace d'abord naturel et rural n'aura pas vocation à s'étaler significativement.

Orientations générales des politiques relatives à la démographie et à l'habitat

L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Le P.L.U. créera les conditions d'une croissance démographique maîtrisée, dans une commune qui dégage un réel potentiel grâce à la présence de services et de commerces, aux gisements d'emplois de l'économie touristique, de l'activité agricole. Le projet recherchera aussi l'équilibre de la pyramide des âges.

LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

Cette diversification convergera avec les objectifs de croissance démographique et d'équilibre de la pyramide des âges. Dans le village et à sa périphérie immédiate, seuls secteurs en réelle capacité structurelle d'accueillir de l'habitat intermédiaire ou collectif, il s'agira de faciliter l'accès au logement du plus grand nombre et de produire un espace bâti à la fois agréable à vivre, mais assez dense, qui réinterprète la structure de faubourg des abords du cœur historique.

Dans les quartiers plus périphériques, cette diversification ne pourra s'envisager qu'avec parcimonie et sur le plus long terme, selon des typologies et des densités adaptées par quartier.

Les politiques de développement économique et commercial

Le projet définira les conditions d'un développement économique qui s'appuiera d'abord sur les atouts propres à la commune, condition d'une croissance durable et maîtrisée :

- Poursuivre la politique de valorisation des Gorges du Gardon, du village historique, de l'espace rural, dans une perspective d'économie touristique intégrée et respectueuse des paysages, de la quiétude des habitants,
- Favoriser la mixité des fonctions dans le village (commerces, services, habitat) et développer le logement dans l'aire de chalandise des commerces du centre.

Orientations générales des politiques de transports et de déplacements

L'objectif sera d'assurer la cohérence entre le développement urbain et la structure viaire de la commune, les modes de déplacements des habitants :

- en limitant la longueur des trajets liés aux déplacements motorisés entre la commune et les grands pôles d'emplois et de services (Uzès en premier lieu),
- en tenant compte de la coupure fonctionnelle du Gardon, en favorisant l'urbanisation dans les secteurs facilement accessibles depuis le réseau primaire de voirie,
- en définissant, selon les quartiers, des ambitions de production de logements cohérentes avec les capacités locales du réseau de voirie et en prévoyant, le cas échéant, les conditions d'augmentation de ces capacités,
- en favorisant les déplacements intracommunaux sur des modes doux (marche à pied, bicyclette) dans les liaisons interquartiers, entre les zones d'habitat et les bâtiments de services publics, les commerces, là où la marche à pied ou la bicyclette constituent des alternatives crédibles à la voiture,
- en préservant et le cas échéant, en densifiant le réseau d'itinéraires de randonnées, propice au tourisme vert,
- en accroissant l'offre en stationnement automobile dans le village, où les besoins sont importants, notamment en période estivale.

Les politiques de développement des loisirs

Le projet encouragera une urbanisation qui demeure ouverte sur les espaces naturels de la commune, sur le territoire rural, le Gardon et son large éventail de loisirs d'eau vive, de plein air. Il permettra aussi le renforcement, le développement du pôle d'équipements sportifs et de loisirs de la commune.

Les politiques de protection des paysages

Pour préserver l'identité de Collias, son cadre de vie, le P.L.U. développera :

- des mesures de protection et de mise en valeur du village historique, du site magistral des Gorges, mais aussi des paysages agricoles et naturels qui en constituent l'écrin,
- des moyens d'intégration de l'urbanisation nouvelle aux abords du village et dans ses dents creuses, dans le respect, tout particulièrement, des principaux cônes de vues qui s'ouvrent sur le village historique et sur l'espace protégé des Gorges,
- des mesures de préservation de la trame végétale qui assure l'intégration dans le grand paysage de l'habitat pavillonnaire qui a essaimé au-delà du village et notamment en la rive gauche du Gardon et la rive droite de l'Alzon

Les politiques de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers et de préservation des continuités écologiques

Dans un souci d'équilibre, outre des objectifs de développement urbain, le P.L.U. définira des mesures :

- de préservation des espaces agricoles et naturels, lorsqu'ils ne constitueront pas des secteurs stratégiques nécessaires à la concrétisation des grands enjeux de satisfaction des besoins en logements ou en équipements,
- de préservation et de renforcement du réseau écologique (trames vertes et bleues) et notamment des réservoirs de biodiversité et des grandes continuités écologiques, le Gardon en premier lieu.

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Le P.L.U. satisfera les besoins en logements, en équipements et en développement économique, en rentabilisant l'espace au travers d'une densification de l'urbanisation adaptés aux contextes pluriels des différents quartiers d'habitation :

- entre un village entièrement desservi pas les équipements, dans le prolongement duquel la densité est possible techniquement et cohérente avec le contexte urbain,
- et des zones d'habitat résidentiel, où la densification ne pourra être que mesurée compte tenu de la capacité limitée des réseaux et de la nécessité de préserver la trame végétale qui accompagne les ensembles bâtis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ecoute l'exposé de Monsieur le Maire et débat ensuite sur les orientations générales du P.A.D.D.

De ces débats ressortent les éléments suivants :

Monsieur PERRIER ne voit pas de précisions à apporter à ce document. Monsieur le Maire souligne que le nombre de résidences secondaires est important à Collias et que le phénomène est grandissant, ce qui restreint l'accès aux colliassoises et aux extérieurs à la propriété ou à la location sur le village. Il souhaiterait trouver une solution à ce problème. Monsieur BOTTANI explique qu'une taxe sur les résidences secondaires pourrait être une solution. Monsieur le Maire ajoute que la proportion de résidences habitées par leurs propriétaires par rapport à ceux en location est un facteur de vieillissement de la population et nuit à la stabilisation de la pyramide des âges.

Suite à l'interrogation de Madame BATENS sur une probable création d'un nouveau lotissement, Monsieur le Maire répond que ce n'est pas à l'ordre du jour dans le PADD.

Madame BATENS demande si la création de nouvelles aires de sport est envisagée, Monsieur le Maire répond négativement.

Sans questions supplémentaires des conseillers présents, il clôt les débats.

Questions diverses/ Informations

Cimetière :

- Reprise concession Garel : Cette concession arrive à échéance, la famille ne souhaitant pas renouveler le bail sur 30 ans, la mairie est donc en droit de la reprendre. Les ossements seront déposés selon la procédure dans l'ossuaire.

– Dépôt ossuaire : Monsieur BOTTANI précise que les ossements des concessions reprises seront déposés dans l'ossuaire ainsi que les ossements des 4 indigents selon la procédure idoine.

- Travaux chemin de la combe : Monsieur le Maire fait un point sur les travaux et précise le montant des travaux : 21600 € HT.

- La garage de la rue du Barry a été vendu 15 000 €.

- La station d'épuration : les travaux débiteront en novembre 2017. Les subventions obtenues par l'équipe municipale sont de 674 728€ de l'agence de l'eau, 337 365€ du conseil départemental et 124 655€ du SMEG (électricité) sur un cout total de 1 964 576 € HT, hors études et achats des terrains (24 357€ et 35 723€).

Le coût restant pour la commune est de 827 828€. Une étude pour le financement de cette somme par un prêt bancaire est en cours.

Monsieur PALAY rappelle que, le 27 septembre, aura lieu une réunion publique et que la station d'épuration sera mise en service en automne 2018.

- Monsieur le Maire informe de la création d'une nouvelle association, **les Amis du Parc**, qui organise des réunions d'information sur le futur Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège. Celle concernant les communes de Collias, Blauzac et Sanilhac-Sagriès aura lieu le 05 Octobre à 18h au foyer de Sanilhac.

- Monsieur PALAY précise que les travaux de l'école suivent leur cours et que le planning des travaux est respecté.

- Le permis de construire de la Maison de la Rivière et du Castor a été déposé. Les travaux commenceront en Octobre.

- Les boîtes aux lettres de l'octroi et de l'école doivent être temporairement retirées suite aux travaux. La boîte aux lettres de l'ancienne poste sera transférée à la mairie suite à l'accident qui a endommagé cette dernière.

- Monsieur le Maire fait le compte-rendu du Comité de Pilotage de l'aménagement du seuil de Collias. Deux hypothèses ont été évoquées. L'hypothèse de la brèche la moins large a été retenue, malgré son coût supérieur (réfection d'un plus grand nombre de mètres linéaire de barrage). Les travaux d'arasement partiel du barrage sont conditionnés aux études d'impact sur l'approvisionnement en eau de la grotte de pâques. La commune n'aura pas de sommes à investir, le SMAGE étant maître d'ouvrage.

- Monsieur Maire explique que, suite à son rendez-vous en préfecture, il travaille à la mise en place de gardes verts sur la commune afin de limiter au maximum les risques d'incendie.

- Les barrières de l'Alzon ont été fermées en juillet suite à la surfréquentation de ce site et des difficultés de gestion qu'elle a engendrées.

- Monsieur Perrier demande pourquoi une des festivités des amis du Patrimoine n'a pas été incluse sur le calendrier de la commune? Madame BAXTER rappelle que pour figurer au calendrier des événements de la commune, les associations doivent lui faire parvenir les informations, ce qui n'a pas été le cas pour certaines festivités organisées par cette association. Monsieur le Maire suggère que les associations envoient leurs infos le plus tôt possible à Madame BAXTER par mail en le mettant en copie.

- Monsieur Perrier demande pourquoi les chaises de la commune n'ont pas été livrées pour le concert de flutes organisée par les Amis du Patrimoine? Monsieur le Maire rappelle que les chaises avaient déjà été livrées pour le Festival de Jazz organisé par les Amis du Patrimoine quinze jours auparavant et que les employés des services techniques ayant une lourde charge de travail durant la période estivale et étant en sous-effectif dû aux congés, la mairie n'a pas pu assurer à chaque fois la livraison des chaises demandées par l'association des amis du Patrimoine. Monsieur PERRIER pense que l'association du patrimoine est sanctionnée vu ses opinions contre les projets en cours de la mairie et demande à quelle hauteur la mairie a participé au festival du jazz organisé par les Amis du Patrimoine? Les élus répondent à hauteur de 500€.

- Monsieur PERRIER demande quand seront remis les panneaux directionnels des commerçants et artisans, Monsieur le Maire répond qu'une réflexion est en cours pour des panneaux plus modernes au vu des derniers travaux effectués.

- Concernant les incendies, Monsieur PERRIER pense qu'une cellule de crise devrait être mise en place et qu'il faut une permanence à la mairie en cas d'urgence. M. Palay projette alors un extrait du site internet "Collias Tout en Un" sur l'écran et précise que cet extrait lui a été envoyé par un administré sidéré par ce qu'il a lu. Il lit alors un extrait du site qui dénonce les coupables de l'incendie qui a eu lieu sur les rives du Gardon:

le Maire, le Conseil Municipal, le Conseil des Habitants et les électeurs qui ont voté pour l'actuelle majorité. M. Perrier refuse de commenter ces écrits.

- Monsieur le Maire précise que le nouveau PCS est achevé et qu'il ne l'a pas été déclenché lors du dernier incendie puisque les pompiers étaient immédiatement sur place. Monsieur BOTTANI précise que le PCS est prêt et que le DICRIM sera prochainement proposé au vote au conseil municipal. Monsieur le Maire explique l'utilité de ces documents.

Question du public :

Madame Asvisio demande si les personnes se servant aux bornes incendie sont autorisés par la mairie, Monsieur le Maire précise qu'aucun accord n'a été donné à ces personnes mais rappelle que les fontaines du cimetière, du stade, du square de Campchestève et de la place du Marché restent accessibles à tous, touristes comme villageois.

Madame Baille précise que le site « Collias tout en un » ne dit que des vérités. Monsieur GARREC s'étonne de cette réflexion et notamment du fait que, d'après elle, tout ce qui est écrit dans les journaux est certifié véridique. Monsieur PALAY souligne le caractère mensonger, insultant et diffamatoire du site et demande que le débat soit clos car il n'a pas sa place à ce conseil.

La séance est levée à 20h07.